

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 23 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023-042

Objet : Acceptation d'un don de matériels scientifiques du laboratoire Pfizer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage ;

Conformément à la lettre de sollicitation de don de matériels scientifiques du laboratoire Pfizer annexée à la présente délibération ;

Accepte le don de matériels scientifiques d'une valeur net comptable de 17 026 €HT du laboratoire Pfizer.

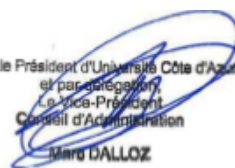
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 23 mai 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-042** TRANSMISE
AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 1 juin 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 1 juin 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

CAMPUS VALROSE

FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nice, le 23 mai 2023

Lettre de sollicitation de don de matériels scientifiques de laboratoire de PFIZER

Je soussigné, Prof. BRISSWALTER Jeanick, Président et représentant légal de l'Institution dénommée Université Côte d'Azur (UCA) - se situant à l'adresse suivante : Grand Château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06100 Nice Cedex 2, FRANCE ; sollicite de PFIZER **un don de matériels scientifiques de laboratoire** listés ci-dessous :

Pfizer Scientific Equipment	to donate to	Valeur Net Comptable HT (€)
Magnetic stirrer RT basic-17	Université Cote d'Azur	0
Vortex G560E	Université Cote d'Azur	0
c-digit 3600	Université Cote d'Azur	0
Multiskan FC	Université Cote d'Azur	0
NanoDrop One Microvolume UV-Vis Spectrophotometer	Université Cote d'Azur	0
Pack 4 pipettes classiques x2	Université Cote d'Azur	0
Balance sartorius quintix 224	Université Cote d'Azur	0
Liebherr ProfilLine grand format 4°C	Université Cote d'Azur	5318,45
dry bath BSH1001-E	Université Cote d'Azur	0
iblot 2 gel transfer device x1	Université Cote d'Azur	0
PowerEase + iblot 2 minigel tank device	Université Cote d'Azur	0
LIEBHERR -20°C 1 colonne étagères	Université Cote d'Azur	0
Pack 4 pipettes classiques x2	Université Cote d'Azur	0
Pipette 8 canaux (10-100µL & 30-300µL) 1 jeu	Université Cote d'Azur	0
Microtom type HM 340 E	Université Cote d'Azur	4806,5
Leica HI1210 Histobath	Université Cote d'Azur	0
pH meter star A211	Université Cote d'Azur	0
lab chairs	Université Cote d'Azur	0
LIEBHERR -20°C étagère 2 colonnes	Université Cote d'Azur	0

Thermoshaker PHMP4	Université Cote d'Azur	0
Pack 2 pipettes électroniques (0,5-12,5/2-125µL)	Université Cote d'Azur	0
Compteur de cellule Lunall	Université Cote d'Azur	0
E BOX VX 5	Université Cote d'Azur	0
Baie informatique	Université Cote d'Azur	0
Bain marie JULABO TW20	Université Cote d'Azur	0
Bain marie JULABO SW22	Université Cote d'Azur	0
AKTAFLUX S 6	Université Cote d'Azur	0
AKTA PURE PURE	Université Cote d'Azur	0
Incubateur CO2 Panasonic	Université Cote d'Azur	0
Microscope REALUX	Université Cote d'Azur	0
Hôte culture HERA Safe KS 15	Université Cote d'Azur	0
RIOS 3	Université Cote d'Azur	0
Benchcap hotte chimique	Université Cote d'Azur	0
LIEBHERR -20 coffre 299 L	Université Cote d'Azur	0
Fontaine Evopure	Université Cote d'Azur	0
ARMOIRE DE LABORATOIRE ANTI CORROSION 60 L SERIE 8. A	Université Cote d'Azur	0
ARMOIRE VENTILEE 335L FKV 3640 X	Université Cote d'Azur	0
Poste securité MSC-avantage EN12469	Université Cote d'Azur	2967,67
Incubateur Co2 Heracell VIOS	Université Cote d'Azur	3933,88
Pack 2 pipettes électroniques (0,5-12,5/2-125µL)	Université Cote d'Azur	0
1 pipette électronique (2-125µL)	Université Cote d'Azur	0
Agitateur Rocker SSL4	Université Cote d'Azur	0
Chemical Hood Capt'air	Université Cote d'Azur	0
Poste de pesée Capt'air Smart	Université Cote d'Azur	0
Liebherr -20°C coffre	Université Cote d'Azur	0
Réfrigérateur sous paillasse Liebherr	Université Cote d'Azur	0
Réfrigérateur sous paillasse Liebherr	Université Cote d'Azur	0
Congélateur sous paillasse Liebherr	Université Cote d'Azur	0
Congélateur sous paillasse Liebherr	Université Cote d'Azur	0
Réfrigérateur Liebherr 1	Université Cote d'Azur	0
Réfrigérateur Liebherr 2	Université Cote d'Azur	0
	total (€)	17026,5

Ce don est destiné à la recherche.

Plus précisément, ce don a pour finalité d'équiper les laboratoires de recherche ou les plateformes techniques de l'Université Côte d'Azur.

J'atteste et déclare par la présente que :

- L'utilisation des matériels scientifiques reçus sera conforme à l'objet de l'Institution.
- L'affectation des matériels scientifiques sera exclusivement destinée à des fins collectives, en vertu d'une décision prise collégialement.

- Cette demande de don de matériel, ainsi que les autres demandes potentielles de dons faites dans l'année à Pfizer, ne dépassent pas 25% (vingt-cinq %) de son budget de fonctionnement annuel.
- L'institution déclare et garantit qu'elle est dûment autorisée, immatriculée ou qualifiée, selon le cas, au regard des lois et règlements applicables pour exercer son activité.
- L'institution est habilitée à recevoir des dons de PFIZER et PFIZER déclarera ce don conformément à l'article R. 5124-66 du Code de la Santé publique.
- L'institution autorise PFIZER à rendre public par tout moyen de son choix la liste des matériels scientifiques donnés à l'institution ainsi qu'à les déclarer aux autorités à leur requête.
- Le cas échéant, dans le cadre de la déclaration ou de la demande d'autorisation du don auprès de l'Agence Régionale de Santé compétente, que PFIZER se chargera de faire en application des articles L.1453-7 et suivants, notamment L.1453-10 et L.1453-11 du Code la santé publique, l'Institution s'engage à restituer les matériels donnés, si l'ARS devait émettre un avis négatif.

Fait à Nice, le 23 mai 2023

- SIGNATURE du demandeur et cachet de l'institution (obligatoire si pas sur papier à en-tête de l'institution)